

# EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Code du travail : R4312-23 et suiv.

## OBJECTIFS :

- Connaître les obligations réglementaires en matière d'équipement de protection individuelle (EPI)
- Connaître les responsabilités de l'employeur et du travailleur en matière d'EPI
- Comprendre le marquage apposé sur les EPI
- Choisir les EPI adaptés en fonction des risques identifiés
- Connaître les précautions associées à l'utilisation, le stockage et l'entretien des EPI
- Contrôler ses EPI avant utilisation

DUREE : 1 jour

NOMBRE DE  
PARTICIPANTS : 10

## PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel amené à porter des EPI dans le cadre de son travail.

## PROGRAMME :

### Les Connaissances Techniques

- EPI et Responsabilités du Chef d'entreprise et des salariés
- Qu'est-ce qu'un EPI et sa place dans la prévention ?
- Le marquage (Pictogramme et normes CE)
- Les métiers, leurs risques et les EPI adaptés
- Proposition d' EPI adaptés (Choix par les intervenants, pourquoi ?)
- Les précautions dans l'utilisation, l'entretien et le stockage
- Le contrôle des EPI

INTRA

INTER

## FORMATEURS :

Ingénieur Prévention

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Vidéo projecteur
- EPI
- Livrets pédagogiques

## CONTACT :

04 42 09 49 03

[gse@qseformation.com](mailto:gse@qseformation.com)



## COMMENTAIRES :

- Le formateur prendra contact avec l'entreprise afin de connaître les métiers exercés, les risques inhérents et les EPI appropriés
- Cette formation pourra contenir une partie pratique consistant à faire utiliser correctement les EPI nécessaires à l'exécution d'un travail courant ou spécifique en sécurité.
- L'entreprise fournira les EPI nécessaires et en nombre suffisant pour la formation